

REGLEMENT

Article 1

Les Foulées Aubaisiennes auront lieu le dimanche 20 octobre 2024 et se dérouleront sur trois épreuves ouvertes à tous les coureurs femmes et hommes :

- À partir de la catégorie Cadet(te) pour la course des **10 km 700**
- À partir de la catégorie Minime pour la course des **5 km 570**

LA RÉGLEMENTATION

Les Catégories d'âge 2025

(valable jusqu'au 31 août 2025, ces catégories changeront le 1er septembre 2025)

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters	MA	1990 et avant
Seniors	SE	1991 à 2002
U23 / Espoirs	ES	2003 à 2005
U20 / Juniors	JU	2006 et 2007
U18 / Cadets	CA	2008 et 2009
U16 / Minimes	MI	2010 et 2011
U14 / Benjamins	BE	2012 et 2013
U12 / Poussins	PO	2014 et 2015
Éveil Athlétique	EA	2016 à 2018
Baby Athlé	BB	2019 et après

Détails des catégories Masters

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters H et F	M0	1990 - 1986
	M1	1985 - 1981
	M2	1980 - 1976
	M3	1975 - 1971
	M4	1970 - 1966
	M5	1965 - 1961
	M6	1960 - 1956
	M7	1955 - 1951
	M8	1950 - 1946
	M9	1945 - 1941
	M10	1940 et avant

des inscriptions à 9h30 pour le 5 km et à 9h45 pour le 10 km et la marche nordique.

Les clubs ou associations peuvent envoyer par mail ou courrier la liste de leurs adhérents à inscrire, avec les renseignements nécessaires.

Il est obligatoire de fournir une photocopie de la licence sportive ou un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied y compris en compétition, daté de moins d'un an pour les non-licenciés et de moins de trois ans pour les licenciés.

- **Marche nordique** de 10 km 700 (même tracé que la course) ouverte à partir de la catégorie Minime.

Pour les mineurs, une autorisation parentale est obligatoire. La course sera limitée à 600 participants.

Article 2

Les inscriptions à ces épreuves peuvent être effectuées :

• En ligne sur le site d'Endurance Chrono.

- Par courrier avant le **15 octobre 2024** à : **SARL ENDURANCE CHRONO B.P. 7430310 VERGÈZE** (prévoir les délais d'acheminement du courrier).

- Sur place, le **samedi 19 octobre 2024** de 14h à 17h30 dans la cour de l'école derrière la Mairie.

• Le jour de la course, à partir de 8h00 dans la cour de l'école derrière la mairie – fin

Tout engagement sera ferme et définitif.

Article 3

L'inscription ne sera définitive que si elle est accompagnée de l'autorisation médicale ou de la licence et des frais d'inscription.

Article 4

Avant le **20 octobre 2024**, les frais de pré-inscription en ligne sont de **12€ + 1€** pour la course des 10 km 700, et de **9€ + 1€** pour la course des 5 km 570 (1€ de frais de gestion pour Endurance Chrono). Pas de frais de gestion si le règlement est effectué par chèque à l'ordre de SARL Endurance Chrono.

Le matin de la course, les frais sont de **13€** pour les 10 km et de **10€** pour les 5 km.

Article 5

Le retrait des dossards s'effectue le **samedi 19 octobre 2024** de 14h à 17h30 dans la cour de l'école et le **20 octobre 2024** à partir de 8h00 au même endroit.

Article 6

Le chronométrage sera assuré par puce électronique jetable sur le dossard.

Article 7

Le départ sera donné à **9h45 précises** pour la course des 5 km, à **10h00 précises** pour la course des 10 km et à **10h05** pour la marche nordique.

Le départ de la course enfants est prévu à **11h00**. Cette animation se fera sans chronométrage officiel et sous la responsabilité parentale.

Les départs s'effectueront devant la mairie d'Aubais.

Article 8

La distance officielle des courses est de **10 km 700** et de **5 km 570**. Chaque kilomètre sera signalé par un panneau tout au long des parcours.

Article 9

Le 10 km est ouvert aux coureurs de la catégorie Cadet jusqu'à Master 10, le 5 km est réservé aux coureurs de Cadet à Master 10, et la marche nordique est ouverte aux mêmes catégories.

Article 10

Un point d'eau est prévu sur le parcours des 5 km, et un ravitaillement et un point d'eau pour celui des 10 km et de la marche nordique, plus un ravitaillement général à l'arrivée.

Article 11

La sécurité de la course est assurée par la police municipale d'Aubais et par le service d'ordre de l'organisation. Néanmoins, les coureurs doivent respecter l'environnement et le code de la route.

La présence d'un médecin et de l'UNASS sera assurée.

Article 12 – Récompenses

Seront récompensés à l'issue de la course des **10 km 700** :

- Les 3 premiers au scratch (H/F)
- Le premier de chaque catégorie (H/F)
- Le premier Aubaisien (H/F)

Seront récompensés à l'issue de la course des **5 km 570** :

- Les 3 premiers au scratch (H/F)
- Le premier de chaque catégorie (H/F)
- Le premier Aubaisien (H/F)

Seront également récompensés :

- Le 1er inscrit
- Le 1er club

Seront récompensés à l'issue de la marche nordique des **10 km 700** :

- Le premier au scratch (H/F)
- La doyenne
- Le doyen

Les récompenses ne sont pas cumulables.

Article 13

Assurance : l'organisation est couverte par une assurance de responsabilité civile et décline toute responsabilité pour accident physiologique immédiat ou futur. Chaque coureur licencié est couvert par l'assurance de sa licence. Il incombe au coureur non licencié de s'assurer personnellement.

La présente réglementation des Foulées Aubaisiennes est basée sur le règlement des courses hors stades, consultable sur :

http://www.athle.com/asp.net/main.pdf/pdf.aspx?path=/Reglement/hors_stade.pdf.

Article 14

Les organisateurs publieront les photos et vidéos de la course.

Article 15

L'organisation est susceptible de ne pas fournir à tous les participants un récipient pour s'hydrater. Merci de venir avec vos contenants d'eau. Des réserves d'eau seront disponibles à tous les ravitaillements.

Article 16

Chaque coureur reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses. Il s'engage à effectuer la totalité du parcours avant de franchir la ligne d'arrivée.